



<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE MAYOTTE</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD</p>	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DU JEUDI 17 JANVIER 2019</p> <p>N° 92 / 2018</p>	<p>PREFECTURE DE MAYOTTE</p> <p>REÇU LE 05 FEV. 2019</p> <p>D.R.C.L</p>
<p>En exercice : 30</p> <p>Présents : 17</p> <p>Absents : 13</p> <p>Procuration : 0</p> <p>Votants : 17</p>	<p><u>Étaient présents :</u></p> <p>Chadhoul Abdou, Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI, Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILIH, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fonte IBRAHIM, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Angatahi MELA, Mariama MHIDINI, El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI.</p>	<p><u>Étaient absents :</u></p> <p>Mouhamadilmounir ABDALLAH, Mouslim ABDOURAHAMAN, Attoumani Black ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU, Soilihi AHMED, Elline HEDJA, Hanima IBRAHIMA, Abdoullatuf MADI, Hidahya MAHAFIDHOU, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.</p>
<p>Pour : 17</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p>Procuration : NEANT</p>	
<p>Objet :</p> <p>Autorisation de signature du marché « Aménagements extérieurs de la MSAP de Kani-Kéli »</p>	<p><i>L'an deux mille dix-neuf, le 17 du mois de janvier, le conseil communautaire s'est réuni à l'ancienne mairie de Bandrélé sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 11 janvier 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAID a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i></p>	
<p>NOTA :</p> <p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 29/01/2019</p> <p>Le Président, Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p> 	<p>Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;</p> <p>Vu l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011</p> <p>Vu les statuts de la Communauté de Communes du Sud</p> <p>Vu la délibération CCSud n°60/2018 du 1^{er} juillet 2018</p> <p>Vu la délibération CCSud n°68/2018 du 14 septembre 2018</p> <p>Vu l'Arrêté du Préfet de Mayotte N°2018-SG-773 du 14 Août 2018</p> <p>Vu l'Article L2311-3 du Code Général de Collectivités territoriales.</p> <p>Considérant le projet d'aménagement des espaces extérieurs de la Maison des Services au Public de Kani-Kéli et compte tenu de l'urgence imposée par le partenariat de « La Poste »</p> <p>Le Président expose que Le mardi 8 janvier 2019, la CCSud a publié sur la plateforme marches-securises.fr le marché d'aménagement extérieurs de la Maison des Services au Public (MSAP) de Kani-Kéli sous la référence CC-Sud_976_A_20190107W2_1.</p> <p>Il s'agit de trois 3 lots que la CCSud prendra en charge, évalués par le maître d'œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 3 : Aménagements extérieurs (voirie) - Lot 4 : Métallerie - Lot 5 : Accès véhicule blindé <p>La réception des offres est prévue le 1 février 2019.</p> <p>Étant donné l'urgence du démarrage des travaux imposée par « La Poste » partenaire du projet pour une ouverture rapide au public la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes est convoquée le vendredi 8 janvier 2018 à 16h30. Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer immédiatement le marché suivant l'avis de la commission d'appel d'offres.</p> <p>Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,</p> <p>Le Conseil Communautaire à l'unanimité</p> <p>Décide :</p> <p>D'autoriser le Président à signer le marché sur avis de la Commission d'Appel d'Offres du 8 février 2019</p> <p>Ainsi voté, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</p> <p>Fait à Bandrélé, le 28 Janvier 2019</p> <p>Le Président</p>  <p>Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p> 